CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E73811** **VALABLE JUSQU'AU** **16/03/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/07/2006

Raison sociale : SARL TESSIER PEINTURE

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

38 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY
85430 NIEUL-LE-DOLENT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON

Siret : 491 012 753 00019

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5422429

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6915004904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6915004904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 02 51 07 96 53 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
CHAMPION LAURENT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : contact@tessierpeinture.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 529 200 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	10	29/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 16:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.